

Fiche de renseignements **Les Pierres Couchées**

1. Renseignements administratifs

Nom du village : Les Pierres Couchées

Numéro de Siret : 321 737 736 00 298

Classement : 4*

Superficie du camping : 14 hectares

Nombre d'emplacements : 403

Numéro d'enregistrement de l'établissement : C44-017295-004

Date de la décision de classement : 30/05/2012

Adresse : Avenue des Pierres Couchées, 44250 Saint Brevin les Pins

N° Tél. : 33 2 40 27 85 64

Adresse E-mail : vc.reception@siblu.fr

Site Internet : <https://vacances.siblu.fr/camping/pays-de-la-loire/les-pierres-couchees>

Dates d'ouverture aux propriétaires : /

Dates d'ouverture aux vacanciers : du 03/04/2021 au 11/09/2021

Dates d'ouverture des prestations : du 03/04/2021 au 11/09/2021

Horaires d'ouverture de la réception* : Lundi/Vendredi/samedi/dimanche : 9h30-12h 14h-17h MARDI/MERCREDI OFF Jeudi : 14h-17h

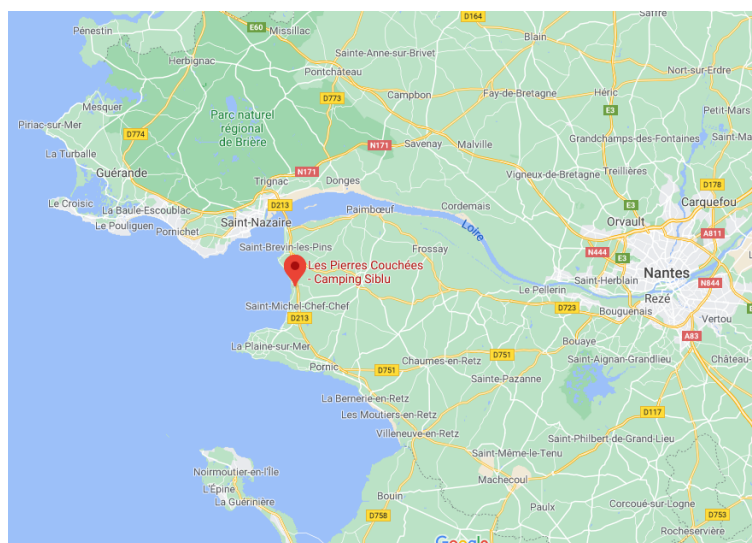
* plage horaire minimum sur toute l'année, potentiellement augmentée pendant la haute saison.

Heures d'arrivée et départ :

	Basse Saison	Haute saison (Juillet-Août)
Gamme Excellence	17h00	17h00
Gamme Élégance	17h00	17h00
Gamme Esprit	17h00	17h00
Arrivée tardive	19h00	21h00
Départ	09h	09h

2. Renseignements généraux

Situation géographique du camping :



Distance de la plage la plus proche : 0,3km

Distance de la ville la plus proche : 5km

Distance de la gare SNCF la plus proche : 17km

Distance de la gare routière la plus proche : 17km

Distance de l'aéroport le plus proche : 50km

Distance du magasin d'alimentation le plus proche : 6km

Environnement du village

Caractéristiques locales remarquables :

Inconvénients éventuels liés au voisinage :

Informations pratiques

Equipements communs situés sur le camping

Lave-linge :

Salle de repassage :

Cabine téléphonique :

Piscine :

Aire de jeux pour les enfants :

Autre équipement :

3. Descriptif de l'hébergement loué (pour les vacanciers)

Les informations relatives au type d'hébergement et le descriptif de l'intérieur sont en fonction de chaque réservation et ces informations sont librement accessibles

<https://vacances.siblu.fr/camping/pays-de-la-loire/les-pierres-couchees>

4. Prix et modalités des locations (pour les vacanciers)

Prix des locations proposées <https://vacances.siblu.fr/camping/pays-de-la-loire/les-pierres-couchees>

Montant de la taxe de séjour :

Montant des arrhes et conditions de règlement : Montant des arrhes (cf paragraphe ci-dessous), le paiement peut être réalisé en chèque, carte bancaire (paiement à distance possible), ANCV.

Réservation intervenant plus de 42 jours avant le début du séjour

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement, à titre d'arrhes, égal à 20% du montant des prestations réservées. Le solde doit être payé au plus tard 42 jours avant le début du séjour. Attention, les séjours de 100€ (cent euros) ou moins doivent être payés en intégralité au moment de la réservation. Ces arrhes ne sont encaissées par Siblu France qu'en cas d'acceptation de la demande de réservation. A défaut d'acceptation, les arrhes seront intégralement retournées au client dans les meilleures conditions.

- **Réservation intervenant moins de 42 jours avant le début du séjour**

Toute demande de réservation d'un séjour intervenant moins de 42 jours avant le début du séjour entraîne l'exigibilité immédiate de l'intégralité du prix de la réservation.

Frais de réservation : 15€

Possibilité d'assurance annulation et son coût : Siblu France vous propose une assurance auprès du cabinet Tolède et d'Allianz qui doit être souscrite au moment de la réservation. Elle vous est proposée à hauteur de 4% du montant total de votre séjour. Cette assurance annulation comprend le remboursement des frais de séjour déjà versés (hors frais de réservation et assurance annulation). Franchise de 15€ par location assurée.

Toutes les informations sont disponibles sur simple demande aux coordonnées données dans les renseignements administratifs (1°) ou dans les conditions générales de vente disponibles sur <http://www.siblu.fr/cgv>

Restrictions diverses :

- Piscine : le port des tee-shirts est interdit dans nos piscines de même que les bouées ou jeux aquatiques encombrants. Le port de toute combinaison est autorisé dès lors qu'elle respecte les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur (combinaison de natation, burkini, etc.). Pour des raisons de sécurité, l'équipe de la piscine se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas ces consignes.

- Animaux domestiques : les locataires de mobil homes Siblu ne peuvent pas être accompagnés par leurs animaux domestiques. Par contre, sur les villages, les propriétaires de mobil home ont le droit d'être accompagnés de leurs animaux domestiques tenus en laisse sous certaines conditions (classification de la race du chien).

- Les mobil homes sont non-fumeurs.

- Clubs enfants : les clubs enfants ne sont pas des garderies. Les enfants restent sous la responsabilité des parents : leur présence est physiquement requise pour le Club Bubbles, ils doivent rester sur le village et être joignables à tout moment pour les Clubs Pirates et Barracudas.

5. Prix des prestations annexes à la location et des autres prestations

Eau : Compris dans le prix de l'hébergement

Electricité : Compris dans le prix de l'hébergement

Gaz : Compris dans le prix de l'hébergement

Prestations annexes comprises dans le prix de base de la location :

Le tarif arrêté lors de la réservation comprend exclusivement :

- la location de l'hébergement ou de l'emplacement
- les consommations d'eau, de gaz (sauf village caravaning) et d'électricité
- le Fun Pass pour les personnes séjournant conformément à la réservation effectuée donne l'accès à la piscine, aux animations et activités sportives proposés par notre équipe d'animation et clubs enfants sans supplément sur le village Siblu choisi
- les éventuelles options lors de la réservation
- la taxe de séjour.

Prestations annexes non comprises dans le prix de la location :

Le tarif arrêté lors de la réservation ne comprend pas notamment :

- les prestations ou services autres que ceux décrits au paragraphe 2.10.1 ci-dessus ;
- les suppléments liés à des activités optionnelles payantes ;
- le ménage en cours et fin de séjour ;
- le linge de lit et le linge de toilette ;
- les équipements pour bébé ;
- les repas et boissons ;
- les frais de dossier

Supplément pour un 2nd véhicule ou une remorque : non, un seule véhicule par emplacement est autorisé.

Le site est partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite.